

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service eau et biodiversité

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Ouverture d'une enquête publique de la demande d'autorisation environnementale  
valant autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement  
concernant l'aménagement de l'écoquartier des « Hauts de l'Orne » à FLEURY-SUR-ORNE**

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 04/10/2019 il est  
procédé du :

**lundi 28 octobre 2019 à 9h00 au vendredi 29 novembre 2019 inclus jusqu'à 17h00**

à une enquête publique de la demande d'autorisation environnementale valant autorisation au titre de l'article  
L.214-3 du code de l'environnement, concernant l'aménagement de l'écoquartier des « Hauts de l'Orne » à  
FLEURY-SUR-ORNE.

Pendant toute la durée de l'enquête et au plus tard le 13 octobre 2019, cet avis sera publié par voie d'affiches  
à la mairie de FLEURY-SUR-ORNE en un lieu accessible à tout public et à tout moment.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale ainsi que le registre d'enquête publique à feuillets  
non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, pourront être consultés du 28/10/2019 au  
29/11/2019 inclus :

– sur support papier à la mairie de FLEURY-SUR-ORNE à l'adresse et horaires suivants :

Collectivité	Jours et Heures d'ouverture de la mairie
<u>siège de l'enquête</u>  Mairie de Fleury-sur-Orne 10, rue Serge Rouzière 14123 FLEURY-SUR-ORNE	Lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 samedi de 9h00 à 12h00

- par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1716>. Dans cette  
perspective, un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie de FLEURY-SUR-ORNE, siège  
de l'enquête.

La personne responsable du projet assumera les frais afférents aux différentes mesures de publicité de  
l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et  
formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- dans un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur,  
disponible à la mairie de FLEURY-SUR-ORNE, à l'adresse et horaires précisés ci-dessus ;

– dans le registre dématérialisé en cliquant sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1716> ;

– par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de FLEURY-SUR-ORNE, siège de l'enquête et  
parvenir au plus tard le vendredi 29 novembre 2019 jusqu'à 17h00.

Monsieur Alain BOUGRAT est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal  
administratif de CAEN.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la mairie de FLEURY-SUR-ORNE aux jours et heures suivants :

Collectivité	Jours de permanence	Horaires de permanence
Mairie de FLEURY-SUR-ORNE	lundi 28/10/2019	9h00 à 11h00
	samedi 16/11/2019	10h00 à 12h00
	mercredi 20/11/2019	15h30 à 17h30
	vendredi 29/11/2019	14h00 à 17h00

Après clôture de l'enquête publique, toute personne physique ou morale intéressée pourra, pendant un an, prendre connaissance du rapport, des conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur à la préfecture du Calvados, sur le site internet des services de l'État, sur le registre dématérialisé et à la mairie de FLEURY-SUR-ORNE.

Le préfet prendra une décision d'autorisation environnementale ou non par arrêté préfectoral portant autorisation environnementale au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement concernant le projet d'aménagement de l'écoquartier des « Hauts de l'Orne » à FLEURY-SUR-ORNE.

Fait à CAEN, le 10/10/2019

Pour le préfet et par délégation,

L'adjoint à la cheffe du service  
Eau et biodiversité  
Responsable de l'unité eau



Quentin CATHRIN-HAMELIN